



**Procès-verbal approuvé de la séance extraordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Central Québec, tenue le lundi 24 avril 2023 à 17 h, sur la plateforme TEAMS**

<b>Présents :</b>	Stephen Burke	Président
	Heather Clibbon	Commissaire
	David Eden	Commissaire
	Debbie Ford-Caron	Commissaire
	André Gosselin	Commissaire
	Jessie Greene	Commissaire-parent
	Chantal Guay	Commissaire
	Jason Kilganan	Commissaire-parent
	Cameron Lavallee	Commissaire
	Ian O’Gallagher	Commissaire
	France Pedneault	Commissaire
	Stephen Pigeon	Directeur général

<b>Absents :</b>	Debbie Cornforth	Commissaire-parent
	Christian Falle	Commissaire-parent
	Jean Robert	Vice-président
	Jo Rosenhek	Commissaire
	Jo-Ann Toulouse	Commissaire

<b>Également Présents :</b>	Vincent Laliberté	Secrétaire général
---------------------------------	-------------------	--------------------

**23-04A.01 Ouverture de la séance**

Le président déclare la séance ouverte à 17 h.

**23-04A.02 Déclaration de reconnaissance des terres autochtones**

Nous aimerions commencer par reconnaître, honorer et respecter nos communautés des Premières Nations, les propriétaires traditionnels et les gardiens de la terre sur laquelle nous sommes réunis aujourd’hui.

**23-04A.03 Adoption de l’ordre du jour**

Il est PROPOSÉ par D. Ford-Caron, APPUYÉ par F. Pedneault et RÉSOLU à l’unanimité d’adopter l’ordre du jour, tel qu’il a été distribué.

**23-04A.04 Période de questions réservée au public**

Il n’y a eu aucune question.

**23-04A.05**      **Demande au Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur - Circonscriptions additionnelles**

ATTENDU QUE l'article 6 de la Loi sur les élections scolaires (R.S.Q. ch. E-2.3) stipule que la Commission scolaire Central Québec a droit à huit circonscriptions électorales ;

ATTENDU QUE l'article 7 de cette même Loi stipule que le Ministre peut autoriser que la Commission scolaire établisse d'une à cinq circonscriptions de plus que ce qui est prévu à l'article 6 ;

ATTENDU QUE le territoire de la Commission scolaire Central Québec est particulièrement vaste ;

ATTENDU QU'il y a plus de 180 municipalités sur le territoire de la Commission scolaire ;

ATTENDU QUE plusieurs municipalités et écoles de la Commission scolaire sont situées dans des régions éloignées ;

ATTENDU QU'il est important que la population de toutes les régions comprises dans le territoire de la Commission scolaire Central Québec soit adéquatement représentée au Conseil des commissaires ;

ATTENDU QUE le Ministre de l'Éducation a accordé la demande de la Commission scolaire Central Québec pour des circonscriptions électorales additionnelles pour les élections scolaire de 1998, 2003, 2007, 2014 et 2018 ;

ATTENDU QUE l'autorisation accordée en 2018 a permis à la population de la Commission scolaire Central Québec d'être représentée par onze commissaires ;

Il est PROPOSÉ par A. Gosselin, APPUYÉ par D. Ford-Caron et RÉSOLU à l'unanimité ; QUE le Conseil des commissaires de la Commission scolaire Central Québec demande que le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur autorise la création de trois circonscriptions additionnelles tel que stipulé dans la Loi sur les élections scolaires, ce qui permettra au Conseil des commissaires de la Commission scolaire Central Québec de continuer à représenter adéquatement et servir la population sur son territoire.

**23-04A.08**      **Session à huis clos**

Il n'y a eu aucune session à huis clos.

**23-04A.09**     **Levée de la séance**

Il a été PROPOSÉ par C. Guay de lever la séance à 17h03.

---

Vincent Laliberté  
Secrétaire général

Stephen Burke  
Président

Approuvé le 24 mai 2023.